

Vote des Comptes de Gestion 2017

M. Pierre GIROD présente le Compte de Gestion 2017 du Trésorier, conforme au compte administratif de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion du Trésorier dont les écritures sont identiques au Compte Administratif 2017.

Affectation du résultat

Après avoir examiné le Compte Administratif 2017 :

Excédent de fonctionnement	283 356.33 €
Excédent d'investissement	414 763.89 €
Restes à réaliser d'investissement (dépenses)	427 428.86 €
Restes à réaliser d'investissement (recettes)	29 174.10 €
Soit un besoin de financement des restes à réaliser	398 254.76 €
Considérant l'excédent d'investissement, besoin de financement	0.00 €

M. GIROD, Adjoint délégué aux finances, propose les affectations suivantes :

Affectation en investissement	0.00 €
Report en fonctionnement	283 356.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les affectations proposées.

Vote des taux d'imposition

M. Pierre GIROD, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'une partie de la taxe d'habitation ainsi que la totalité de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sont versées à Mâconnais Beaujolais Agglomération. La somme de 207 910 € sera reversée par la MBA à la Commune cette année. Il indique au Conseil Municipal que la Commission Finances propose de ne pas augmenter les impôts cette année encore, compte tenu que les bases sont revalorisées chaque année.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition :

- Taxe Habitation	9.82 %
- Taxe Foncier Bâti	18.49 %
- Taxe Foncier Non Bâti	47.95 %

Vote du Budget Primitif 2018

M. Pierre GIROD présente le budget primitif 2018 en détaillant par article pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre comme suit :

Section Fonctionnement	1 090 841 €
Section Investissement	924 284 €

Le programme d'investissement comprend :

- Extension Mairie et groupe scolaire	170 600 €
- Travaux de voirie	174 000 €
- Acquisition de terrains	18 000 €
- Travaux bâtiments communaux	84 000 €
- Matériel et mobilier	98 000 €
- Terrain d'aventure "Les Fougères"	89 040 €
- Cimetière de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES	4 600 €
- Camping	21 708 €
- Aménagement du secteur des Colombiers	60 000 €
- Aménagement pôle de santé	68 536 €
- Travaux SYDESL	20 000 €
- Dépôts et cautionnements reçus	3 100 €
- Remboursement emprunt	9 800 €
- Dépenses imprévues	50 000 €

Travaux extension-restructuration Mairie-école

M. Pierre GIROD, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que suite à l'acquisition du terrain contigu à l'école, il a été décidé lors du Conseil Municipal du 21/09/2017 de porter le montant de la tranche conditionnelle 2 à 170 000 € pour l'aménagement de ce terrain afin de le rendre accessible aux enfants et de créer un accès piétonnier en liaison directe avec la prochaine ZAC. Les travaux étant en cours, il est préférable de faire réaliser ces aménagements par les entreprises du chantier en cours afin de permettre une utilisation très rapide pour les élèves de ce terrain. Il convient donc de délibérer sur les avenants correspondants pour les travaux et les honoraires de maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte pour le lot 1 - VRD, la plus-value pour l'aménagement du terrain contigu, d'un montant de 35 144.70 € HT ;
- accepte pour le lot 2 - Gros œuvre, la moins-value pour l'aménagement d'un sanitaire handicapé, d'un montant de 206.53 € HT ;
- accepte pour le lot 5 - serrurerie, la plus-value pour l'aménagement du terrain contigu, d'un montant de 17 082.00 € HT ;
- accepte pour le lot 11 - enduits de façades, la plus-value l'aménagement du terrain contigu et l'enduit intérieur de l'annexe d'un montant de 12 143.50 € HT ;
- accepte pour le lot 14 - électricité, la plus-value pour l'aménagement du terrain contigu d'un montant de 3 283.90 € HT ;
- accepte pour les honoraires de maîtrise d'œuvre la plus-value de 8 802.88 € pour l'aménagement du terrain contigu ;
- accepte le report du délai des travaux de la tranche conditionnelle 2 au 2 mai 2018 ;
- autorise Mme le Maire à signer les avenants correspondants.

Vidéoprotection salle des fêtes-Mairie

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installation de caméras autour de la salle des fêtes voté au budget. Le projet consiste en l'installation de six caméras qui surveilleront les accès de la salle des fêtes, une liaison hertzienne et la mise en conformité avec cette liaison pour un enregistrement centralisé à la Mairie pour l'ensemble des caméras.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet vidéoprotection de la salle des fêtes avec liaison hertzienne avec l'installation de la Mairie d'un montant de 18 035 € HT ;
- charge Mme le Maire de solliciter toutes les subventions auxquelles la Commune peut prétendre dont la DSIL ;
- charge Mme le Maire d'effectuer les démarches et autorisations nécessaires à l'installation de caméras de vidéosurveillance.

Frais de déplacement des élus

Mme le Maire indique au Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'article L 2-123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Conseiller Municipal donne droit au remboursement de frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux. L'article R 2-123-13 précise que les frais de déplacement des élus municipaux sont pris en charge par les Communes dans les conditions définies par le décret n° 90.437 du 28 mai 1990 fixant les modalités de règlement, de frais occasionnés par les déplacements des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le remboursement des frais aux Conseillers Municipaux, Adjoint et Maire lors de déplacement pour représenter la Commune : frais de voyage, frais de repas et éventuellement frais d'hébergement.

Projet ZAC

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, indique que la SEMA a bien avancé sur le projet qui se finalise et propose d'étudier la nouvelle proposition en commission afin de préparer la réunion publique du mardi 24 avril 2018 à 20 h à la salle des fêtes pour la présentation du projet à la population.

Centre de loisirs de LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Mme le Maire rappelle que la Commune participe au centre de loisirs de LA CHAPELLE DE GUINCHAY et propose de renouveler cette participation pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la participation au Centre de Loisirs de LA CHAPELLE DE GUINCHAY pour l'année 2018 :

- à hauteur de 7 € / jour / enfant de la Commune pour les activités proposées pendant les vacances scolaires ;
- entre 2 et 5 € par enfant selon l'activité, pour les enfants participant aux activités de la section ados ;
- indique que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2018.

Fourniture gaz

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le contrat de fourniture de gaz arrive à échéance le 31 mai 2018. Une consultation a été lancée auprès de trois fournisseurs. Une seule société a répondu convenablement puisque la Commune réalisera une économie de 10 % par rapport au fournisseur actuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient l'offre de la société EDF s'élevant à 12 488.40 € par an selon les consommations estimées ; avec 1 529.20 € TTC d'abonnement, 3.15 € TTC le c€/kWh et 2 401.28 € TTC pour les taxes.
- autorise Mme le Maire à signer le contrat correspondant, avec effet au 1^{er} juin 2018.

Feu d'artifice

Mme le Maire donne lecture du courrier du Comité des fêtes concernant l'impossibilité d'organiser le feu d'artifice faute de bénévoles et d'un point de vue financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de financer la totalité du feu d'artifice ;
- décide de proposer aux associations de tenir la buvette avec animation éventuelle.
- décide qu'en cas de refus des associations, il sera proposé un partenariat financier avec le camping.

Convention d'entretien des accotements non aménagés sur la RD 166

Mme le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien avec le Département afin de permettre à la Commune d'effectuer des fauchages supplémentaires des accotements par rapport à ceux réalisés par le Département pour permettre aux administrés de cheminer sur ces accotements en toute sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette convention et autorise Mme le Maire à la signer.

Délégation de mandat au SYDESL pour la mise à disposition des données énergétiques multi-fluides

Vu les articles D111-53 et D111-55 du code de l'énergie ;

Vu les articles L 2224-31 et L. 2224-38 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment son article 198 ;

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, expose au Conseil Municipal que le SYDESL propose aux collectivités du département la mise en œuvre d'une politique d'efficacité énergétique complète, comprenant notamment les aspects suivants :

- mise en place d'un plan d'actions visant à la rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores ;
- accès gratuit à une application de suivi des consommations énergétiques des communes.

Pour mener à bien ces différentes actions de manière mutualisée, le SYDESL requiert une délégation de mandat pour la mise à disposition de données énergétiques de la commune mentionnées à l'article D.111-53 et en application de l'article D111-55 du code de l'énergie.

Le Conseil municipal, cet exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de donner mandat au SYDESL pour qu'il récupère directement les données de consommation auprès des fournisseurs et/ou distributeurs tous fluides, conformément aux textes susvisés ;

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le mandat de délégation au SYDESL pour la récupération de ces données de consommation énergétiques.

Antenne TDF

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, rappelle le projet d'antenne TDF, qui à l'origine devait être installé sur un terrain communal. Le certificat d'urbanisme opérationnel indique que celle-ci serait finalement installée à proximité du poste de la SNCF sur un terrain privé. Cette installation est plus éloignée des habitations mais par conséquent la Commune ne percevra pas de redevance pour celle-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet d'installation de l'antenne TDF à cet endroit puisque loin des habitations.

Demandes de subventions

M. Pierre GIROD, Adjoint, présente les demandes de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

- EPL de TOURNUS : 40 €
- Transport des élèves à la piscine : 630 €
- Donne un avis défavorable aux autres demandes (école de musique de LA CHAPELLE DE GUINCHAY et bibliothèque de JULIENAS)

M. Pierre GIROD, Adjoint, donne lecture du courrier de remerciements du CIFA de MERCUREY

Affaires diverses

Journées du patrimoine 15 et 16 septembre 2018

Mme Michèle GENDRE, Adjointe, souhaite que les commissions culture et communication s'investissent dans cette organisation. Depuis quelques années, une animation est organisée à "St Romain des Iles" car l'église est classée dans le circuit et attire quelques personnes. Cette année, elle avait pensé à faire une animation musicale, faire l'inauguration du pressoir, inviter une confrérie viticole, c'est également le centenaire de l'armistice... Elle pense que s'il n'y a pas eu beaucoup de monde l'année dernière, c'est qu'il y a un défaut de communication.

Camping

Mme le Maire indique que le bail commercial a été signé avec la SAS JASMIN pour 9 ans.

Péril Grande rue à "St Romain des Iles"

M. Bernard PILARSKI, Adjoint, informe le Conseil Municipal que les propriétaires du bâtiment faisant l'objet du péril ordinaire ont une nouvelle fois assigné la Commune devant le Tribunal Administratif. La demande de prise en charge des frais d'avocat a été effectuée auprès de notre assurance. Le Tribunal Administratif de DIJON a fixé au 2 mai 2018 la fin de l'instruction de ce dossier.

Circulation poids lourds

Mme le Maire donne lecture du courrier des habitants de "St Romain des Iles" concernant le trafic Poids Lourds dans "St Romain des Iles", il a été transmis au département qui répondra.

Logiciel de gestion de la cantine

Mme le Maire a organisé une réunion d'information qui n'a pas attiré beaucoup de parents mais les parents présents étaient intéressés. Un courrier sera envoyé aux parents pour leur expliquer la démarche et leur donner leurs identifiants de connexion.

La séance est levée à 22h.

